

**-REUNION du Bureau du 29 janvier 2025
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mercredi 29 janvier 2025 à 19h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1 ^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. BELAIR	2 ^{ème} Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3 ^{ème} Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du Syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

--	--

En préambule, Monsieur le Président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► POINT INFORMATION

- Retour sur la réunion organisée par les Conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère sur le projet d'un nouveau franchissement du Rhône du 14 janvier 2025**
Le Président indique que 4 scénarios possibles ont été présentés lors de cette réunion. Tous les scénarios seront étudiés et choisis selon des critères techniques réalisables ou non réalisables et environnementaux. Les décideurs s'intéresseront également aux impacts pour les communes où sera construit le futur pont.
Une réponse devrait être donnée dans environ 6 mois.
- Retour sur le Comité régional stratégique des EPR du 13 janvier 2025**
Le compte-rendu de cette réunion est remis aux membres du Bureau, pour leur parfaite information.
Le Président précise que ces réunions permettent aux nombreux acteurs économiques de s'exprimer.
- Retour sur la réunion concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme en prévision de l'installation des EPR du 13 décembre 2024, à Saint-Vulbas**
Le président rappelle que les 150ha ne sont pas la propriété d'EDF. Après discussion avec EDF, il s'est avéré que 75ha n'étaient pas utiles. Finalement, EDF a eu à nouveau besoin des 75ha. Cette modification sera donc intégrée dans la révision générale du SCoT, mais il n'y aura pas besoin de les compenser. En effet, l'Etat par le biais d'une procédure réalisée dans le cadre de l'urbanisme, se charge de les compenser.

- **Organisation d'une réunion prochaine avec le SCoT SYMBORD**

Le Président indique qu'à la suite de la rencontre au mois de mai 2024 entre le SCoT BUCOPA et le SYMBORD sera organisée sur le territoire du SYMBORD une prochaine réunion.

Il est prévu de leur présenter la révision générale du SCoT et de trouver des éléments communs à inscrire dans le SCoT, par exemple la construction du pont.

- **Point débat public : agenda**

Les membres du Bureau sont invités à participer aux différentes réunions prévues durant les mois de février à mai 2025, par la Commission Nationale du Débat public (CNDP).

- **Présentation des OB 2025**

Alexandre NANCHI présente les orientations budgétaires et précise qu'afin de supporter les frais engendrés par la révision générale du SCoT, il sera nécessaire de faire le point en 2026 pour voir ce qu'il reste à payer de la procédure et discuter à ce moment là d'une stratégie financière pour le SCoT.

Enfin, il est rappelé que les deux prochains Conseils syndicaux auront lieu :

Le mercredi 05 février 2025 à 18h00

Et le lundi 14 avril 2025 à 18h00.

La séance est levée à 20h45